

## Communiqué de presse CEPRI

27 mai 2008

Risque d'inondation : inutile d'attendre un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI)  
pour gérer l'urbanisme sur sa commune.  
Le CEPRI édite un nouveau guide pour les maires de France

ORLEANS – 27 mai 2008 - : Parce que 7.000 des 17.000 communes de France exposées au risque d'inondation ne sont pas soumises à un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI), beaucoup de maires se trouvent généralement démunis face à leur territoire partiellement inondable. Ces communes sont d'ailleurs parfois moins techniquement et humainement capables d'administrer ce risque.

Le nouveau guide du CEPRI, intitulé « Le maire face au risque d'inondation – Agir en l'absence de PPRI », fournit aux élus locaux des conseils de spécialistes sur la manière d'aborder la problématique du risque d'inondation. Plan local d'urbanisme, carte communale, permis de construire, certificats d'urbanisme... autant de thèmes concrets pour donner un cadre et accompagner le maire face aux questions d'urbanisme.

Ce guide traite de la réalité du terrain et rappelle pourquoi il est important de prendre conscience du risque d'inondation afin d'adapter les règles d'urbanisme. Il donne des éléments de méthode en s'appuyant sur des exemples précis.

En collaboration avec des élus et des techniciens de collectivités locales mais aussi de certains services de l'Etat, ce guide s'adresse aux communes mais aussi aux bureaux d'études et prestataires qui contribuent à la rédaction des documents d'urbanisme.

Pourquoi et comment intégrer le risque d'inondation en l'absence de PPRI ? Pourquoi adapter l'urbanisme à ce risque ? Qu'en est-il du cadre réglementaire, de la jurisprudence ? Qui peut aider les responsables et décideurs sur le terrain ? Le nouveau guide du CEPRI répond à ces questions.

Le CEPRI poursuit ainsi sa politique d'accompagnement des élus confrontés à ces risques, à des degrés divers, afin qu'ils anticipent et assument leurs responsabilités. Ce guide premier d'une collection sera complété, prochainement d'un volume consacré à un discours partagé pour sensibiliser les élus sur la commune desquels se trouvent des tronçons de digue.

« Le maire face au risque d'inondation – Agir en l'absence de PPRI », peut être téléchargé sur le site Internet du CEPRI ([www.cepri.net](http://www.cepri.net)).

Pour obtenir des exemplaires du guide: [stephanie.bidault@cepri.net](mailto:stephanie.bidault@cepri.net) ou au 02 38 25 41 43